



AMBASSADE DE SUISSE
AU PÉROU

Réf.: 521.620 - KS/bm

ad: G1/ho.Pérou.861

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <i>Peru 861</i>	LIMA, le 6 août 1973
GATT	Case postale 378
EE	
R - 9. AUG. 1973	
<i>He la Gre / G</i>	
Kopie an <i>g. S. B.</i>	3003 - <u>Berne</u>

À la Division du commerce
Département fédéral de
l'économie publique

Aide financière
au développement

Monsieur l'Ambassadeur,

Suite au mémorandum du 6 juillet sur le sujet rappelé en marge qui a été remis à différentes autorités péruviennes, je vous avais signalé que le Ministère de l'agriculture étudiait notre offre d'aide financière dans un contexte plus limité que celui des deux grands projets I8 et I11 dont il avait été question à Paris lors de la réunion du Groupe consultatif. Effectivement, la semaine dernière, deux fonctionnaires dudit ministère ont eu un entretien avec mon premier collaborateur et M. Baumann (COTESU) au cours duquel ils ont présenté les grandes lignes d'un projet de développement de l'élevage en vue de répondre à la demande croissante de lait frais dans les départements de Lima et Junín, et pour lequel ils envisagent de faire appel à notre proposition d'aide financière. Entretemps le projet a été retravaillé et accepté par l'Instituto Nacional de Planificación (INP). Comme je vous l'ai indiqué brièvement par télégramme du 2 août, une proposition officielle m'est parvenue à cette date du Ministère des affaires étrangères. En annexe je vous remets photocopie de la note de ce ministère, copie de notre accusé de réception, ainsi que la description détaillée du projet proposé.

Ma première réaction - sans avoir toutefois approfondi les données techniques du projet sur lequel d'ailleurs seul un spécialiste peut se prononcer valablement - est favorable dans le sens qu'il s'agit d'un projet qui paraît bien délimité. Il comprend trois volets mais ceux-ci sont des éléments qui s'intègrent dans un tout et nous participerions à la réalisation de l'ensemble, ainsi notre aide se trouverait concentrée, ce qui répond à votre préférence. De plus le projet me paraît correspondre à un besoin certain et à une préoccupation

- 2 -

prioritaire du Gouvernement qui se trouve confronté avec le problème de l'alimentation d'une population qui croît de manière explosive. La région de la capitale est bien entendu celle où le problème revêt le plus d'acuité. Vu les engagements financiers auxquels le Gouvernement doit faire face, il semble logique de développer la production locale pour suppléer aux importations croissantes si techniquement et commercialement l'opération est réalisable.

Enfin, je pense que le projet rentre bien dans notre conception d'aide financière vu qu'il porte sur le développement de l'infrastructure agricole et qu'il a un aspect social marqué. Par ailleurs, comme l'a relevé l'INP dans le document, il pourrait y avoir une coopération avec les actions de COTESU, notamment un apport technologique pour résoudre le problème délicat du ramassage du lait. Sans avoir non plus examiné encore les détails techniques, M. Baumann, à qui j'ai remis un exemplaire de la description du projet, partage mon impression favorable sur sa conception.

Un premier élément de caractère technique a cependant retenu mon attention et suscite une réserve. Il s'agit de l'évaluation financière qui est calculée en dollars US sur la base du taux de change de 38,70 soles pour un dollar. Or notre crédit se fait en francs suisses, et d'autre part le cours précité n'est utilisé que pour les transactions commerciales. Les opérations de crédit passent en général par le Banco de la Nación et le taux appliqué est celui des billets et non des certificats, soit 43,38 soles pour un dollar US au lieu de 38,70.

C'est avec intérêt que j'attends vos commentaires sur le projet présenté par les autorités péruviennes.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Annexes mentionnées

Copie de la présente, avec annexes, est adressée au Délégué à la Coopération technique, DPF, et à COTESU Lima, pour leur information.

521.620 - KS/ic

No. 68/1973.


La Embajada de Suiza saluda muy atentamente al Honorable Ministerio de Relaciones Exteriores y tiene el honor de acusar recibo de su estimable Nota No. (Ha) 6-27/27 del 31 de julio del año en curso, referente al ofrecimiento de ayuda financiera hecho por las autoridades suizas al Gobierno del Perú.

La Embajada ha tomado debida nota del contenido de la citada comunicación e igualmente de la descripción del Proyecto "Programa de apoyo a la ganadería lechera", que se adjunta a la misma y que constituye el objeto de la orientación que se daría al crédito suizo.

Con la urgencia propia del caso, la Embajada ha transmitido a las autoridades suizas competentes, para el estudio correspondiente, la documentación respectiva y no dejará de tener informado al Ministerio sobre la respuesta que reciba concerniente a dicho asunto.

La Embajada de Suiza aprovecha la oportunidad para reiterar al Honorable Ministerio de Relaciones Exteriores las seguridades de su más alta y distinguida consideración.

Lima, 3 de agosto de 1973.



Al Honorable Ministerio
de Relaciones Exteriores

L i m a

El Ministerio de Relaciones Exteriores, saluda muy atentamente a la Honorable Embajada de Suiza, y tiene el agrado de referirse a su atente Memorandum, sin número, de fecha 6 del presente mes, relacionado con un ofrecimiento de ayuda financiera hecho por las autoridades suizas al Gobierno peruano, consistente en un préstamo de diez millones de francos suizos, con un plazo de amortización de veinte años, un plazo de gracia de diez años, y una tasa de interés de dos y medio por ciento.

A este respecto, el Ministerio de Relaciones Exteriores, luego de haber realizado las coordinaciones con las autoridades peruanas competentes, se permite manifestar al Gobierno Suizo, por el Ilustrado conducto de esa Honorable Embajada, la aceptación por parte del Gobierno del Perú del ofrecido crédito en las condiciones financieras antes descritas.

El Gobierno peruano manifiesta que el crédito suizo será orientado al Proyecto "Programa de Apoyo a la Ganadería Lechera", por un total de Tres millones, seiscientos mil dólares (US\$ 3.600.000.00); para lo cual se acompaña, una descripción detallada del "Proyecto" que comprende su estado actual, descripción, ubicación y entidad nacional responsable.

El Ministerio de Relaciones Exteriores, al agradecer una respuesta de recibo de esta solicitud y de la documentación pertinente, aprovecha la oportunidad para reiterar a la Honorable Embajada de Suiza las seguridades de su más alta y distinguida consideración.

Lima, 31 de julio de 1973.



A la Honorable Embajada
de Suiza.
P R E S E N T E.-